

Service Voirie
VR/MVDB/CM

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2022

CM20220620-29

FINANCES

Appel à projet « France Relance – aménagements cyclables » – Demande de subventions

Monsieur BAUD, Maire Adjoint en charge des mobilités douces et de la propreté urbaine, expose :

La Municipalité souhaite réaliser des itinéraires cyclables sécurisés présentant une continuité Est-Ouest et une continuité Nord-Sud, en desservant de manière privilégiée les groupes scolaires.

C'est ainsi que, suite aux avis formulés par les commissions Aménagement et cadre de vie du 21 septembre 2021 et Transition écologique du 22 mars 2022, la commune souhaite aménager, au cours des années 2022, 2023 et 2024 des pistes cyclables mono ou bi directionnelles sur l'itinéraire suivant : chemin de Morcy, avenue de la Grangette (au droit de la maison des Sports), traversée du stade, avenue du Forchat, boulevard du Pré Cergues puis avenue Jules Ferry et boulevard de Savoie, l'ensemble représentant un linéaire global de 2 040 mètres inclus dans un linéaire total (de l'extrémité Ouest à l'extrémité Est de l'itinéraire concerné) de 3 378 mètres, la partie centrale non traitée devant l'être dans le cadre de l'édification du quartier Dessaix, d'une part, et de la requalification de la place des Arts, d'autre part.

Il est précisé que ce type d'opération peut être subventionné dans le cadre de l'appel à projets « France Relance – aménagements cyclables » Auvergne -Rhône Alpes à hauteur de 40 % dès lors que les marchés de travaux sont notifiés dans les 18 mois suivant l'annonce des résultats de cet appel à projet prévue en juillet 2022. Aussi, cet accompagnement financier pourrait être mobilisé pour les opérations de pistes cyclables des années 2022, 2023 et 2024, à savoir :

- 2022 ; chemin de Morcy (entre le chemin du Marais et le chemin du Genevray), avenue de la Grangette (au droit de la maison des Sports) et traversée de la plaine sportive : montant prévisionnel des travaux : 616 150 € HT ;
- 2023 : avenue du Forchat (depuis l'accès au stade Moynat) et boulevard du Pré Cergues (jusqu'au boulevard des Trolliettes) : montant prévisionnel des travaux : 566 002 € HT ;
- 2024 : avenue Jules Ferry (jusqu'au boulevard de Savoie) et boulevard de Savoie : montant prévisionnel des travaux : 577 977 € HT.

Le programme prévisionnel des travaux correspond à la réalisation de pistes cyclables unilatérales bi directionnelles sur l'ensemble des tronçons concernés, répondant ainsi aux critères d'obtention des aides édictés par le Ministère de la Transition Ecologique.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat ou de tout autre organisme toute demande de subventions pour financer le développement des itinéraires cyclables sécurisés tels que décrits ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les sept et quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Richard BAUD, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER (à partir de 19h10), Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 19h15), M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER (jusqu'à 19h10), Mme Brigitte MOULIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, Mme Deborah VERDIER, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 19h15), M. Marc-Antoine GRANDO, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

| NOMS DES MANDANTS | A | NOMS DES MANDATAIRES |
|--------------------------|---|---------------------------|
| Mme Nicole JAILLET | à | M. Jean-Marc BRECHOTTE |
| M. Jean-Pierre FAVRAT | à | M. Joël ANNE |
| M. Jean DORCIER | à | M. Christophe ARMINJON |
| Mme Brigitte MOULIN | à | Mme Isabelle PLACE-MARCOZ |
| Mme Carine DE LA IGLESIA | à | M. Gérard BASTIAN |
| Mme Katia BACON | à | M. Michel ELLENA |
| Mme Deborah VERDIER | à | M. Richard BAUD |
| Mme Catherine PERRIN | à | Mme Sylvie COVAC |
| M. Serge DELSANTE | à | M. Philippe LAHOTTE |
| Mme Laurence BOURGEOIS | à | Mme Karine BIRRAUX |
| M. Mickaël BEAUJARD | à | M. Patrick TISSUT |
| M. Marc-Antoine GRANDO | à | M. Thomas BARNET |
| M. Quentin DUVOCELLE | à | M. Franck DALIBARD |

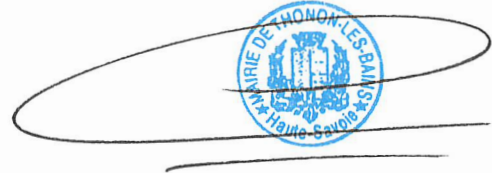
Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.